



Lille, le 19 janvier 2018

Syndicat National de l'Education Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE  
Marc BOULOGNE  
Secrétaire Académique  
135 Route de Boussois 59600 ASSEVENT  
0685203490  
s3-lille@snepfsu.net

A

Monsieur COLSON  
Directeur des Ressources Humaines du Rectorat de Lille

Monsieur COLSON,

Lors de l'audience du vendredi 12 janvier 2018, nous avons évoqué la situation du service des stagiaires EPS en établissement et plus précisément concernant du forfait A.S.

Nous faisons état de plusieurs établissements où le forfait tel qu'il est prévu dans la circulaire n°2014-080 du 17-6-2014: 3h heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année n'est pas appliqué en ces termes.

Au-delà de vous joindre ci-dessous une liste non exhaustive des situations repérées, nous sollicitons de votre part une réponse d'un point de vue juridique sur la responsabilité des collègues stagiaires encadrant des élèves au-delà de cette demi-année prévue par le texte.

A la lecture de la circulaire, le SNEP-FSU réaffirme sa volonté de voir appliquer le texte rigoureusement par tous les chefs d'établissement et vous sollicite sur la possibilité de leur envoyer un courrier en ce sens.

Nos collègues stagiaires attendent des précisions pour assurer leur service en toute sérénité après le 31 janvier 2018.

Circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014 :

V-2 Les quotités de service

Pour la mise en situation professionnelle, dans tous les cas de service à mi-temps, les quotités de service seront adaptées de manière à faciliter la prise en charge des élèves.

**Les lauréats de l'agrégation d'EPS auront un service de 7 à 8 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire.**

**Les lauréats du CAPEPS auront un service de 8 à 9 heures d'enseignement + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire.**

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur COLSON, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc Boulogne  
Secrétaire Académique SNEP-FSU de Lille